

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 7 octobre 2024

N° 2024 – 40

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 12

Date de convocation

Le 1/10/2024

Date d'affichage

Le 1/10/2024

Objet de la délibération 2024-40 :

Adoption du procès-verbal des

décisions du 30 août 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Préfecture le

10 OCT. 2024

Et publication ou notification

du

10 OCT. 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 7 octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, reconvoqué le 1 octobre suite à l'absence de quorum le 27 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames DELMAS Marie-Claude, FELGINES Florence, GIRAUD Corinne, JAMMES Sandrine.

Excusés : Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Madame FELGINES Florence, Monsieur GUILHOT Stéphane qui a donné procuration à Monsieur JACQUES Cyrille, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur MAZOYER Denis.

Absents : Monsieur BARRET Denis, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS

Mme FELGINES Florence a été désignée secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance
du 30 août 2024**

Après présentation du procès-verbal de la séance du 30 août 2024, le conseil municipal n'appelle pas d'observation et l'approuve à l'unanimité.

Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré, le 7 octobre 2024,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20241007-2024_40-DE
Reçu le 10/10/2024